

Chers membres et locataires,

Afin que les mesures sanitaires en vigueur soient respectées, veuillez prendre connaissance de ce qui suit.

Les mesures de distanciation sociale (1.5 m) demeurent inchangées, tout comme la désinfection régulière des mains et le port du masque à l'intérieur du club-house et dans les vestiaires.

Obligation de certificat en salle

- Le certificat est seulement obligatoire en salle de tennis, pas sur les courts en extérieur. L'obligation de certificat ne s'applique pas aux personnes de moins de 16 ans.
- Les personnes à partir de 16 ans qui jouent régulièrement au tennis dans un cadre constant de personnes ne doivent pas présenter de certificat. Par un « cercle constant », il faut entendre un groupe de personnes dont la composition ne change pas et qui est connu de l'organisateur. Au maximum 30 personnes peuvent se trouver ensemble dans la salle de tennis et le groupe ne peut pas se mélanger à d'autres personnes. En d'autres termes, les personnes sans certificat peuvent seulement jouer au tennis en salle à des heures fixes qui sont toujours les mêmes, et seulement à des heures où les occupants des autres courts y jouent également de manière régulière ou qu'il s'agit de groupes fixes qui s'y entraînent aussi toujours à la même heure.
- Les enseignants de tennis et les collaborateurs ne sont pas tenus de présenter un certificat.

Source : Swisstennis, « modèle de plan de protection pour les clubs de tennis et les centres de tennis », version 12.1 du 13.09.2021.

POUR JOUER AU TC LE LOCLE

Les directives suivantes sont émises, étant donné que nos installations ne sont pas accessibles au public en général. Un contrôle systématique des pass sanitaires n'est pas possible au sein de nos installations.

Afin que votre comité puisse en tout temps répondre à toute demande ou justifier de son organisation, lors de tout contrôle, nous vous communiquons ci-dessous les obligations suivantes s'agissant du pass sanitaire :

Si vous êtes au bénéfice d'une cotisation A :

- En ne jouant pas en dehors de votre heure hebdomadaire, vous n'avez pas d'autre obligation.
- En jouant ponctuellement avec un membre cotisation B, vous devez nous transmettre votre pass sanitaire et vous assurer que votre partenaire a également envoyé le sien à l'administration du club tcleocle@outlook.com
- En invitant ponctuellement un non-membre, vous devez nous envoyer votre pass sanitaire et transmettre le pass sanitaire de votre partenaire à l'administration du club à tcleocle@outlook.com.

Si vous êtes au bénéfice d'une cotisation B :

- Vous devez adresser votre pass sanitaire à l'administration du club à tclelocl@outlook.com
- En jouant avec un autre membre cotisation B, assurez-vous que vos pass sanitaires sont en possession de l'administration club tclelocl@outlook.com .
- En jouant avec un non-membre lors d'invitation, veuillez transmettre son pass sanitaire à l'administration du club tclelocl@outlook.com .

Si vous n'êtes pas membre du club mais locataire d'heure fixe :

- Comme décrit ci-avant, il s'agit d'un cercle constant de joueur jouant à la même heure. Le responsable du groupe de location doit adresser la liste des joueurs susceptibles d'évoluer durant ces heures fixes à l'administration du club tclelocl@outlook.com . L'envoi des pass sanitaires des participants n'est pas obligatoire mais serait un plus.
- Si un nouveau participant non connu de l'administration du club devait être présent, le responsable du groupe aurait l'obligation d'envoyer les pass sanitaires de toutes les personnes présentes en même temps, à l'administration du club tclelocl@outlook.com.

Nous vous transmettons, en complément de cette directive, pour plus amples informations, les documents ci-dessous, qui seront également affichés sur le panneau d'information au club house.

- Modèle de plan de protection pour les clubs de tennis et les centres de tennis version 12.1. valable dès le 13.09.2021
- Message d'information du service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Neuchâtel du 1^{er} novembre 2021

Nous vous remercions par avance de respecter ces directives et vous souhaitons de bons moments tennistiques malgré ces contraintes.

Comité du Tennis Club Le Locle

Le Locle le 13 novembre 2021